

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DES ATTACHES TEMPORAIRES D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

ANNEE 2026-2027

(Décret n° 88-654 du 7 mai 1988 modifié)

Les Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (A.T.E.R.) sont recrutés par contrat à durée déterminée.

Peuvent faire acte de candidature :

- ♦ Les fonctionnaires titulaires et stagiaires de catégorie A de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'un établissement public en dépendant, inscrits en vue de la préparation du doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches ou s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur : durée du contrat 3 ans maximum, renouvelable 1 an.
- ♦ Les allocataires d'enseignement et de recherche ayant cessé leurs fonctions depuis moins d'un an, titulaires d'un doctorat et s'engageant à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur : durée du contrat 1 an maximum, renouvelable 1 an.
- ♦ Les enseignants ou chercheurs de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche pendant au moins deux ans, titulaires d'un doctorat : durée du contrat 3 ans maximum, renouvelable 1 an.
- ♦ Les moniteurs recrutés dans le cadre du monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur, titulaires d'un doctorat et s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur : durée du contrat 1 an maximum, renouvelable 1 an.
- ♦ Les étudiants n'ayant pas achevé leur doctorat ; en ce cas, le directeur de thèse doit attester que la thèse peut être soutenue dans un délai d'un an : durée du contrat 1 an maximum, renouvelable 1 an.
- ♦ Les titulaires d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur : durée du contrat 1 an maximum, renouvelable 1 an.

Les candidatures seront ouvertes

du Lundi 15 juin 2026 au vendredi 03 juillet 2026 à 16h

Les candidatures doivent être envoyées exclusivement par voie numérique au **plus tard le vendredi 03 juillet à 16 h à recrutements@clermont-auvergne-inp.fr**

Liste des sections concernées :

Section	Intitulé
31°	Chimie théorique, physique, analytique
33°	Chimie des matériaux
60°	Mécanique, génie mécanique, génie civil
62°	Energétique, génie des procédés

RECRUTEMENT ATER 2026-2027

PIECES A FOURNIR PAR TOUS LES CANDIDATS

- Curriculum vitae.
- Copie d'une pièce d'identité (y compris pour les ressortissants de l'Union Européenne).
- Pour les autres ressortissants : copie du passeport et de la carte de séjour **en cours de validité**.
- Déclaration de candidature éditée d'ALTAIR

PIECES A FOURNIR SELON VOTRE SITUATION

La liste des pièces à fournir selon votre situation figure sur le dossier de candidature (page 6)

DOSSIER DE CANDIDATURE
A UN RECRUTEMENT D'ATTACHE TEMPORAIRE
D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

SECTION :

➔ ETABLIR UN DOSSIER PAR SECTION

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

PRENOMS :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITE :

ADRESSE PERSONNELLE :

.....

.....

TELEPHONE :E-MAIL

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

.....

.....

TELEPHONE :E-MAIL

LE DOSSIER DEVRA ETRE ENVOYE PAR MAIL AVANT

Le vendredi 03 juillet 2026 à 16 HEURES

**POUR CONSTITUER ET COMPLETER VOTRE DOSSIER PRIERE DE VOUS REFERER A LA PAGE 4 -
PAGE 3 : RUBRIQUE I (à compléter obligatoirement) - RUBRIQUES II et III (à compléter suivant votre
situation)**

CURRICULUM VITAE
(qui sera développé éventuellement en sus)

Titres universitaires français :

.....

Diplômes - titres étrangers :

.....

Situation actuelle :

- ☐ Fonctionnaire catégorie A (fonction publique) (à préciser)
- ☐ Enseignant ou chercheur de nationalité étrangère
- ☐ Allocataire de recherche du.....au.....
Académie de.....Université :.....
- Moniteur (C.I.E.S.) du.....au.....
Académie de :.....Université :.....
- ☐ Etudiant devant soutenir une thèse dans un délai d'un an (préciser la date de soutenance prévue)
-
- ☐ Titulaire d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches
- ☐ ATER du.....au.....
Académie de :.....Université :.....
- ☐ Autre (à préciser)

Fonctions antérieures :

.....

.....

DECLARATION DE CANDIDATURE

Je sollicite mon recrutement en qualité d'ATER auprès de Clermont Auvergne INP et je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations données dans ce dossier et déclare avoir pris connaissance des informations relatives aux obligations statutaires fixées par le décret n° 88-654 du 7 mai 1988 modifié.

Je souhaite exercer :

à temps plein ☐

à temps partiel ☐

J'accepterais un service à temps partiel ☐

Préciser les établissements dans lesquels vous avez déposé des candidatures pour l'année 2026-2027

.....
.....
.....
.....
.....

Fait à _____, le _____
Signature du candidat



I

DECLARATION SUR L'HONNEUR CONCERNANT L'EXERCICE DE FONCTIONS D'ATER

Je soussigné(e),.....certifie sur l'honneur

n'avoir jamais exercé des fonctions d'ATER (1)
avoir exercé les fonctions d'ATER (1) (2)

Dans l'affirmative compléter le tableau ci après :



ACADEMIE	ETABLISSEMENT	PERIODE
		du / / au / /
		du / / au / /
		du / / au / /

Fait à

, le

Signature du candidat



(1) rayer la mention inutile

(2) fournir une copie du (ou des) contrat(s)

II

ENGAGEMENT

A remplir par les candidats titulaires d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches, ou d'un titre ou diplôme étranger équivalent.

Je soussigné(e),.....m'engage à me présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur au cours de l'année universitaire 2026-2027, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 88-654 du 7 mai 1988 modifié.

Fait à

, le

Signature du candidat



III

ATTESTATION

A remplir pour les candidats postulant au titre des articles 12.1 (à titre exceptionnel) ou 2-5° (devant soutenir leur doctorat au cours de l'année 2026-2027).

Je soussigné(e), M.....directeur de thèse de M.....certifie qu'il - elle soutiendra sa thèse avant le 31 Août 2027.

Cachet de l'établissement ou du laboratoire
(impératif)

Fait à

, le

Signature du directeur de thèse



PIECES A FOURNIR PAR TOUS LES CANDIDATS

- Curriculum vitae
- Copie d'une pièce d'identité (y compris pour les ressortissants de l'Union Européenne)
- Pour les autres ressortissants: copie du passeport et de la carte de séjour en cours de validité
- Déclaration de candidature et curriculum vitae édités d'ALTAIR

Pour les ATER déjà en poste à Clermont Auvergne INP :

- Demande de renouvellement.
- Curriculum vitae indiquant le bilan d'activité (enseignement + recherche) au cours de l'année précédente.
- Avis du directeur du laboratoire.

PIECES A FOURNIR SELON VOTRE SITUATION

VOTRE SITUATION	PIECES A FOURNIR	Référence du décret et durée du contrat
■ Fonctionnaire, titulaire ou stagiaire, appartenant à un corps de catégorie A	Pièce attestant de l'appartenance à un corps de catégorie A de la Fonction Publique	Articles 2.1° et 5 3 ans maximum renouvelable 1 an
- titulaire du doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches	- engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants - chercheurs (II page 3 du dossier) - copie du diplôme	
- inscrit en vue de la préparation du doctorat ou de l'H.D.R.	- attestation d'inscription - copie du DEA	
- non encore inscrit à la préparation du doctorat ou de l'H.D.R. mais inscription prévue à la prochaine rentrée	- copie du DEA (à fournir en cas de nomination en qualité d'ATER) - engagement sur l'honneur d'inscription à la préparation (<i>L'attestation d'inscription sera à fournir en cas de nomination en qualité d'ATER</i>)	
■ Enseignant ou chercheur de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche pendant au moins deux ans, titulaire d'un doctorat ou d'un titre ou diplôme étranger admis en dispense du doctorat par la commission de spécialistes compétente.	- pièce attestant de la qualité d'enseignant ou de chercheur pendant deux ans dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche(*) - copie du diplôme(*) - (*) joindre une traduction si les pièces n'ont pas été établies en français	Articles 2.3° et 7 3 ans maximum renouvelable 1 an
■ Moniteur	- copie du contrat de moniteur et avenant(s) éventuel(s)	Articles 2.4° ; 12.1 et 6 1 an maximum renouvelable 1 an
- titulaire du doctorat	- engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants-chercheurs (II page 3 du dossier) - copie du diplôme	
- n'ayant pas achevé le doctorat	attestation du directeur de thèse (III page 3 du dossier)	
■ Etudiant et allocataire de recherche en cours de préparation du doctorat	- attestation d'inscription ou copie carte étudiant ou certificat de scolarité - attestation du directeur de thèse (III page 3 du dossier) - copie du contrat d'allocataire et avenant(s) éventuel(s)	Articles 2.5° et 7.1 1 an maximum renouvelable 1 an
■ Titulaire du doctorat ou de l'H.D.R.	- copie du diplôme - attestation d'engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants chercheurs (II page 3 du dossier)	Articles 2.6° et 7.1. 1 an maximum renouvelable 1 an